

Motion M1049.08 Louis Duc/Michel Losey (les gens du voyage)¹

Prise en considération

Losey Michel (*UDC/SVP, BR*). En fonction de la réponse circonstanciée du Conseil d'Etat et afin d'éviter un débat stérile sur la forme concernant la recevabilité ou l'irrecevabilité, nous, motionnaires, désirons retirer cette motion de l'ordre du jour.

– Cet objet est retiré par ses auteurs. Il est ainsi liquidé.

Mandat MA4009.08 Michel Losey/Eric Collomb/Louis Duc/Valérie Piller/Albert Bachmann/Dominique Corminbœuf/Michel Zadory/Charly Hänni/Elian Collaud/Alex Glardon (gens du voyage)²

Débat sur l'urgence

Le Président. Nous avons reçu un mandat urgent et nous devons donc ce matin à la suite du retrait de la motion nous prononcer sur l'urgence de ce mandat.

Losey Michel (*UDC/SVP, BR*). Afin de rebondir par rapport à la problématique des gens du voyage et afin d'éviter que des stationnements sauvages continuent à se poursuivre sur le territoire cantonal, nous avons décidé de changer l'outil parlementaire, de déposer un mandat et un mandat urgent pour continuer à traiter cet objet. Cet objet doit trouver une finalité. Comme vous le savez ou comme vous avez pu prendre connaissance dans la réponse du Conseil d'Etat sur la motion, il est mentionné en finalité deux éléments très importants à nos yeux. D'une part, qu'il y a actuellement des discussions que le Conseil d'Etat mène avec la commune de Corpataux-Magnedens pour la réalisation d'un site sur le terrain proposé par la commune, par rapport à ce terrain j'aimerais savoir si c'est un terrain qui est communal ou privé et d'autre part, il y a une procédure qui a été mise en place depuis 2005 déjà avec deux aires d'accueil qui sont déjà plus ou moins déterminées et ces deux aires d'accueil sont sur le point d'être mises à l'enquête et il s'agit de poursuivre cette procédure par rapport à cette mise à l'enquête. Par rapport au contact avec les communes concernées et les gens du voyage et vis à vis de cela comme vous le savez ou comme vous avez pu le lire dans le dépôt de ce mandat, on traite l'urgence aujourd'hui mais par rapport à ceci, il faut absolument que le Conseil d'Etat soit le maître d'œuvre dans ce dossier. Il ne faut pas se renvoyer la balle en ping-pong d'un côté et de l'autre entre les communes et l'Etat, le gouvernement doit assumer sa responsabilité politique dans ce dossier et c'est pour cette raison que nous vous demandons d'accepter l'ur-

gence afin que les tractations qui sont en cours sur ce dossier puissent se poursuivre pour trouver une solution finale et durable à cette situation.

Collomb Eric (*PDC/CVP, BR*). La motion urgente déposée le 2 avril concernant les gens du voyage n'a pas atteint sa cible. Nous en prenons poliment acte et revenons à charge avec un autre fusil qui devrait cette fois-ci nous permettre de faire mouche. Le caractère contraignant du mandat peut paraître disproportionné pour qui n'est pas touché par les conséquences résultant des stationnements sauvages des gens du voyage. J'affirme que le caractère urgent de ce mandat a toute sa raison d'être. En effet, le phénomène a pris une ampleur sans précédent et pire encore personne ne veut véritablement en assumer la responsabilité. Les autorités communales ne parviennent pas à trouver seules une issue à ce dossier. Impuissantes qu'elles sont autant devant le manque de solidarité en terre communale qui prévaut dans ce dossier, que face à la défense de faire des autorités cantonales qui se contentent d'envoyer le ballon dans les tribunes. Nous le savons et cela est prouvé la création d'aires de stationnement permettant de canaliser les gitans vers des endroits précis apparaît comme la solution la plus adaptée pour éviter les stationnements sauvages et les confrontations. Il est temps d'agir concrètement et d'empoigner le couteau par le manche. Et cela même si la construction d'aires de stationnement donnera lieu à d'inévitables levées de bouclier de la part des communes sur le territoire desquelles celles-ci seront créées.

Le règlement de cette problématique est à ce prix et je ne doute pas que M. le Conseiller d'Etat Godel ne faille pas à sa tâche et donnera une fois encore la preuve que le courage politique figure en bonne place dans sa trousse de survie. M. le Conseiller d'Etat avec ce mandat nous mettons dans vos mains le bistouri qui doit vous permettre de crever un abcès qui menace de sauter. Nous osons espérer que vous en ferez bon usage. Tout en invitant le Conseil d'Etat à reprendre prioritairement les négociations avec les communes de Granges-Paccot et La Tour-de-Trême, le groupe démocrate-chrétien dans sa majorité votera l'urgence de ce mandat.

Corminbœuf Dominique (*PS/SP, BR*). Ce mandat qui a trait aux gens du voyage ne concerne pas seulement les Broyards, mais toutes les régions traversées par la A1 et la A12. Si une intervention parlementaire arrive maintenant c'est parce que même si ce problème a été traité par l'Etat et une commission spéciale en collaboration avec l'Association des communes, aucune solution raisonnable n'a été trouvée à ce jour. Fini les «blablas» et les renvois en corner, passons aux actes! Dans un premier temps il est bon de rappeler qu'une recommandation de la Confédération existe à ce sujet et s'adresse aux cantons et non pas aux communes. Malgré cela certaines communes sont prêtes à négocier avec l'Etat une implantation sur le territoire d'une aire d'accueil officielle pour les gens du voyage moyennant bien sûr en contrepartie une indemnité raisonnable. Mais s'il n'y a pas l'impulsion de la part de l'Etat, rien ne se passera et on continuera encore pendant des

¹ Déposée et développée le 2 avril 2008, *BGC* p. 402; réponse du Conseil d'Etat le 29 avril 2008, *BGC* p. 786.

² Déposée et développée le mercredi 7 mai 2008, *BGC* p. 628.